



## Succession remboursement ASPA

Par **gerard31240**, le **19/10/2016** à **20:15**

Bonjour, A l'ouverture de la succession le notaire a évalué l'actif net à 120 000€. Le remboursement de l'aide sociale a été calculé sur cette base en respectant les 39000€. Son montant 64500€

En réalité un appartement a été surestimé et l'actif net après sa vente est tombé à 91000€. La part restante devient  $91000 - 64500 = 26500$ €, en conséquence inférieure au plancher de 39000€ prévu par la loi.

Avons nous un recours ? Peut-on récupérer une part de l'ASPA déjà remboursée ? Est-il possible de se retourner contre le notaire responsable de la surévaluation du bien?

Merci de vos conseils

Par **youris**, le **19/10/2016** à **20:23**

bonjour,

le notaire se serait trompé de 31000 € sur une succession évalué d'abord à 120000 € ? comment déduisez-vous que l'appartement a été surévalué par rapport à sa valorisation dans l'actif de la succession ?

le trésor public a connaissance de toutes les transactions immobilières donc il est à même de vérifier l'estimation du bien.

vous pouvez demander des explications à votre notaire.

salutations

Par **gerard31240**, le **19/10/2016** à **20:31**

Merci de votre réponse, je demande au notaire le détail de l'ouverture de succession (appartement + comptes bancaires et ass vie). L'appartement évalué par lui a bien été vendu à la moitié du prix estimé.